

Communiqué de presse

La Municipalité du Mont-sur-Lausanne présente un budget proche de l'équilibre à même de répondre aux défis d'une commune en pleine croissance

Le budget 2018 présente un léger excédent de charges de CHF 283'823.-. Ce résultat dégage toutefois une marge d'autofinancement positive de CHF 4'190'089.-. Cette dernière vise, conformément à la politique de la Municipalité, à autofinancer le plus possible les investissements prévus en 2018. Les prévisions d'emprunts sont de CHF 24 millions, ce qui porterait la dette de CHF 46 millions au 30 septembre 2017 à CHF 70 millions fin 2018.

La population montaine continue de croître et un des défis à relever par les autorités reste le développement des infrastructures scolaires et le soutien à l'accueil pré- et parascolaire. Notons notamment une dépense d'investissement importante à venir pour la construction du nouveau Collège primaire du Rionzi, qui ouvrira ses portes à la rentrée d'août 2018, suite au crédit de CHF 15.7 millions accordé par le Conseil communal en avril 2017. Des dépenses de fonctionnement conséquentes sont à nouveau prévues au budget pour la participation de la Commune à l'accueil préet parascolaire, que ce soit au travers de sa contribution à l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE) ou de par le soutien aux parents plaçant leurs enfants dans des garderies privées.

La volonté de la Municipalité est également de poursuivre ses efforts en vue du développement de la vie culturelle et associative sur le territoire communal. Cela a été à l'origine de la création, en 2017, du Service de la jeunesse et des loisirs, qui disposera notamment pour l'année à venir d'une enveloppe de près de CHF 70'000.- pour la mise en place et le soutien à des manifestations culturelles ou sportives.

Le budget communal est bien évidemment impacté par la poursuite des nécessaires travaux d'entretien des bâtiments communaux et du réseau routier. Il l'est également par les charges liées aux transports publics (CHF 2.3 millions) et à celles de la péréquation (facture sociale, réforme policière) sur lesquelles la Municipalité n'exerce aucun contrôle (CHF 10.7 millions au total). La part des participations et subventions à des collectivités publiques (canton et communes) non maîtrisables par la Municipalité représente 47 % du budget total.

Annexe: Budget 2018

Contact: M. le syndic Jean-Pierre Sueur, 021 651 91 80, syndic@lemontsurlausanne.ch

Le Mont-sur-Lausanne, le 28 novembre 2017